



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ÉTÉ 2021 : RENFORT SAISONNIER DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE EN LOIRE-ATLANTIQUE**

5 Juillet 2021

Chaque année le ministère de l'Intérieur adapte son organisation et mobilise de nombreux moyens afin d'assurer la protection des citoyens au cours de la période estivale.

Cette année, dans un contexte sanitaire et sécuritaire qui nécessite toujours une vigilance élevée, en métropole comme en outre-mer, conformément aux instructions de Gérard DARMANIN, ministre de l'Intérieur, des renforts sont déployés dans les départements qui bénéficient d'une forte attractivité touristique.

Au-delà des enjeux quotidiens de sécurité de chaque territoire, les flux de population et les événements liés à la reprise progressive de la vie sociale, vont en effet rythmer les mois de juillet et d'août, imposant une forte implication de la police et de la gendarmerie.

Les effectifs supplémentaires qui sont déployés dans la Loire-Atlantique sont adaptés aux besoins du territoire.

**Pour la saison estivale 2021, le département bénéficie au total d'un renfort 136 policiers et de 129 militaires de la gendarmerie.**

Renforts Police nationale : 1 compagnie de CRS, 17 nageurs-sauveteurs CRS, 39 agents de police-secours et de BAC

2 motards de la sécurité publique, 2 agents spécialisés dans l'investigation, 6 motards CRS

Renforts Gendarmerie : 2 (GR) 51 (ESR), 36 (GD), 40 (GM)

Ces renforts viennent en complément des dispositifs déjà déployés par la direction départementale de sécurité publique et le groupement de gendarmerie dans le département et travaillent en coordination avec les polices municipales le cas échéant.

Légende :

**GM** : Gendarmes mobiles

**GD** : Gendarmes départementaux

**GR** : Gardes Républicains

**ESR** : Réservistes

**CRS** : Compagnies républicaines de sécurité

**BAC** : Brigade anti-criminalité

**Préfecture de Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle**